


# SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION ET MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES, QUELLES SYNERGIES POSSIBLES DANS LES PROJETS PILOTES?



Ceinture  
Aliment-Terre  
Liégeoise

Bâtiment Horizon : Avenue de  
Jupille, 16 - 4020 Liège  
04 223 15 51  
info@catl.be  
[www.catl.be](http://www.catl.be)



Tandis que l'idée de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) gagne du terrain, les premières expérimentations locales voient le jour en France et en Belgique. Ces projets pilotes rassemblent divers acteurs, dont des associations qui gèrent des monnaies locales complémentaires (MLC). Elles participent aux réflexions et proposent parfois leur expertise et leur moyen de paiement pour faciliter ces projets. Mais qu'est-ce qui rapproche le concept de SSA de celui de monnaie locale? Quels sont les avantages et les freins de ces collaborations? Cet article propose de répondre à ces questions en analysant quelques expériences de terrain.

# LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION<sup>1</sup> EN BREF

Cette idée a pour **objectif l'établissement d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale qui serait dédiée à l'alimentation**. Concrètement, il s'agirait de verser une allocation mensuelle à chaque citoyenne et citoyen qui pourra uniquement être dépensée pour des produits alimentaires conventionnés ou chez des professionnels de l'alimentation conventionnés, suivant des critères établis démocratiquement. L'objectif est d'atténuer la contrainte économique et la barrière d'accès à une alimentation de qualité, issue de l'agriculture la plus locale possible, et respectueuse de l'environnement et de l'humain. Le tout, en veillant à une juste rémunération des producteurs et des productrices. **Cette proposition s'articule autour de trois piliers**.

Le projet de base<sup>2</sup> prévoit que chaque individu (ou les parents pour les mineurs d'âge) reçoive **150 euros de budget alimentaire chaque mois** à dépenser dans des commerces conventionnés. Il s'agirait bien d'un droit pour toutes et tous, respectant ainsi le principe **d'universalité** (premier pilier du système). Le système serait financé grâce aux **cotisations** (deuxième pilier du système) de chaque citoyen-ne. L'idée étant que tout le monde verrait une partie de ses revenus transformés en cotisations. Le mode de financement de la SSA est un enjeu crucial puisqu'il déterminera la capacité du dispositif à redistribuer la richesse et à réduire les inégalités sociales. Évidemment, cet aspect, comme d'autres, est toujours en réflexion. Les cotisations seraient ensuite versées à des caisses de sécurité sociale gérées démocratiquement à l'échelle locale. Ce seraient les membres de chaque caisse qui détermineraient les critères (bio, circuit court, local, économie sociale, économie solidaire pour les produits qui viennent du Sud, par exemple) de **conventionnement** (troisième pilier du système) des produits ou des professionnels de l'alimentation (agriculteurs, épiciers, restaurateurs, etc.). Donc, les 150 euros mensuels ne pourraient être dépensés que chez les acteurs conventionnés du système alimentaire ou pour des produits conventionnés.

---

<sup>1</sup> Voir l'étude 2024 de la CATL: *La Sécurité Sociale de l'Alimentation. Origines, enjeux et perspectives*, disponible sur: <https://www.catl.be/wp-content/uploads/2024/12/Etude-SSA-170x200-1.pdf>

<sup>2</sup> Ingénieurs sans Frontières, *Pour une sécurité sociale de l'alimentation*, disponible sur <https://www.isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-de-l'alimentation>

Fondamentalement, l'idée de SSA est motivée par la conviction qu'aucune transformation significative du système agricole et alimentaire ne sera possible sans financement structurel, massif et pérenne des (petits) acteurs du système alimentaire durable, des circuits courts et de l'économie locale. Une transformation impossible également, tant que les inégalités et la précarité alimentaire seront si fortes (l'aide alimentaire constituant un débouché pour l'agro-industrie)<sup>3</sup>. **L'originalité de l'idée de SSA est donc de financer structurellement** (via la dépense de l'allocation alimentaire mensuelle accordée à tous) **la transition vers un système agricole et alimentaire durable tout en contribuant, de manière systémique, à la réalisation du droit à l'alimentation et la réduction de la précarité alimentaire.**

À ce stade, la SSA se matérialise à travers des publications, des collectifs de réflexions et des projets pilotes innovants qui permettent déjà de tirer les premiers enseignements, en France comme en Belgique.

## LA MONNAIE LOCALE, CITOYENNE ET COMPLÉMENTAIRE (MLC)

Elles existent déjà en Belgique depuis une dizaine d'années.<sup>4</sup> **Une monnaie locale est un bon de soutien à l'économie locale, réelle et éthique, qui s'utilise en complément de l'euro.** Elle existe sous forme de **billets papier** et/ou de **système de paiement électronique**. Elle circule sur un **territoire limité** et peut être dépensée dans **un réseau de producteurs et de commerçants locaux** qui ont signé une charte et s'engagent donc à promouvoir une économie respectueuse de l'environnement et socialement responsable. Elle est en parité avec l'euro.

Les objectifs de la monnaie locale sont de renforcer et valoriser l'**économie locale**, les **circuits courts** ; soutenir les petits **producteurs** et les petits **commerçants régionaux** ; favoriser l'utilisation de **biens et de services socialement responsables** ; favoriser les **initiatives respectueuses de l'environnement** ; promouvoir en particulier la **souveraineté alimentaire** et économique ; **retenir et faire circuler la richesse** créée localement et créer du **lien social**.

---

<sup>3</sup> À ce sujet, voir l'analyse de la CATL, *Face aux violences alimentaires, comment lutter contre la faim ?*, 2024, disponible sur <https://www.catl.be/wp-content/uploads/2024/12/Face-aux-violences-alimentaires.pdf>

<sup>4</sup> Concernant les monnaies locales en Belgique, voir les sites de Financité : <https://www.financite.be/fr/article/monnaies-citoyennes> ; du Val'heureux (monnaie locale liégeoise) : <https://www.valheureux.be/> et du Mouvement pour la Diversité Monétaire (MODI) : <https://www.monetarydiversity.org/fr>

# FINANCER STRUCTURELLEMENT L'ÉCONOMIE LOCALE

Les MLC dédiées à la transition écologique des territoires ont pour but d'orienter la richesse de manière structurelle vers les petits producteurs et commerçants, ceux-là mêmes qui s'engagent à respecter l'environnement et l'humain. Ces monnaies visent à stimuler les boucles économiques locales, les circuits courts et la nécessaire transition agricole et alimentaire. N'est-ce pas, à côté de la réduction de la précarité alimentaire, un des deux grands objectifs de la SSA? En effet, **monnaie locale et SSA ont toutes deux cette dimension systémique et l'objectif d'orienter (ou de flécher) les achats alimentaires des citoyens pour financer, et donc développer structurellement, les filières agroalimentaires locales.**

## LA DÉMOCRATIE EN COMMUN

La plupart des initiatives de MLC s'articulent autour de **collectifs citoyens autonomes et indépendants qui déterminent souverainement et démocratiquement toute une série de critères** (environnementaux, sociaux, économiques) d'utilisation de la monnaie. Grâce à ces critères, ces collectifs établissent **une charte** qui va limiter l'usage du moyen de paiement à un réseau de commerçants et producteurs qui répondent aux valeurs environnementales, sociales et économiques défendues par la monnaie.

Ainsi, **non seulement la MLC circule dans un réseau de producteurs et de commerçants limités, comme la SSA, mais en plus, leur dynamique** pour établir leur charte, et donc leur réseau, **se fonde sur une expérience** de délibération entre citoyens et donc **de démocratie locale. Et il s'agit très exactement de la dynamique de conventionnement de la SSA!**<sup>5</sup>

Les MLC ont donc une expérience riche de conventionnement des acteurs de l'économie locale (et parfois des produits), particulièrement dans l'alimentation, colonne vertébrale de ces réseaux. Cette expérience et les méthodologies produites par les MLC peuvent inspirer les promoteurs de la SSA, voire faciliter les expérimentations locales de SSA.

---

<sup>5</sup> C'est surtout vrai si la dynamique de SSA choisit de conventionner des acteurs plutôt que des produits.

# CRÉER UNE ALLOCATION ALIMENTAIRE, C'EST CRÉER DE LA MONNAIE!

La SSA fonctionne grâce à une allocation alimentaire qui existe au travers d'un bon (papier ou électronique) dédié à l'alimentation conventionnée. Concrètement, ce sont chaque mois 150 euros (fois le nombre de citoyens) de convertis en bons alimentaires. Du côté des MLC, de la même manière, ce sont des euros qui sont convertis en monnaie locale, également appelée en Belgique « bon de soutien à l'économie locale ». Non seulement **allocation SSA et monnaie locale sont créées de la même manière**, mais, en plus, **créer une allocation dédiée à l'alimentaire durable matérialisée sous forme de bons alimentaires, c'est tout simplement créer une monnaie complémentaire!** Les promoteurs de monnaies locales en France et à Liège ont été les premiers à voir dans l'allocation alimentaire une monnaie complémentaire et c'est donc tout naturellement qu'ils se sont joints aux réflexions sur les expérimentations de SSA locales en gestation. Et en France, déjà, dans certains projets de SSA, le terme générique de MonA est utilisé pour parler de « Monnaie Alimentaire »<sup>6</sup>.

L'allocation de SSA encaissée par un commerçant ou un producteur va être reconvertie en euro et n'a pas vocation à continuer de circuler. C'est là une des grandes différences avec la monnaie locale qui peut continuer à circuler et stimuler l'économie locale. En pratique, les partenaires acceptant la monnaie locale peuvent toujours demander à la reconvertir en euros, et ce afin de ne pas décourager l'utilisation de la monnaie locale et de ne pas pénaliser ceux qui reçoivent beaucoup de paiements. Dans ces circonstances, là aussi, SSA et monnaie locale fonctionnent de manière similaire. D'autant que, dans un cas comme dans l'autre, la conversion en euros pour le simple citoyen n'est pas possible.

Notons enfin que les MLC font partie d'une série d'outils d'échange qui flèchent les dépenses et constituent donc des monnaies sans que nous en ayons vraiment conscience. Il s'agit, par exemple, des chèques repas, des écochèques ou des cartes de fidélité.

---

<sup>6</sup> Fondation de France, *Démocratie alimentaire: L'initiative pionnière de la Caisse commune de Montpellier*, Mai 2024, disponible sur: <https://www.fondationdefrance.org/fr/cat-fondation-de-france-mediterranee/democratie-alimentaire-l-initiative-pionniere-de-la-caisse-commune-de-montpellier> et Territoires à Vivres Montpellier, *La MONA - Monnaie Alimentaire*, disponible sur <https://tav-montpellier.xyz/?MonnaieAlimentaireCommune>

# LES COLLABORATIONS SUR LE TERRAIN

Le caractère de pilote induit que le principe de cotisation n'est pas encore généralisé, encore moins dans la loi. En conséquence, le fonds de dotation des SSA en expérimentation se constitue à travers un pot commun libre de participation et alimenté sur base volontaire, avec ou sans le soutien de pouvoirs publics locaux. Les montants rassemblés sont ensuite, selon le principe d'égalité, redistribués à parts égales envers chacun des bénéficiaires, indépendamment des contributions respectives.

Il y a de nombreuses MLC engagées, à des degrés divers, dans des projets locaux de SSA. Parmi elles, on trouve : **la Graine**<sup>7</sup> à Montpellier, **la Doume**<sup>8</sup> à Clermont-Ferrand, **la Gemme**<sup>9</sup> à Bordeaux, **la Gonette** à Lyon, **le Sol-Violette** à Toulouse et **la Cagnole** dans le département de l'Yonne (Auxerre). Les retours d'expériences sont très utiles pour les développements futurs.

## À MONTPELLIER

À Montpellier, une initiative de « Caisse alimentaire commune »<sup>10</sup> est en cours. Concrètement, 385 participants cotisent<sup>11</sup> chaque mois à la caisse en fonction de leurs moyens (de un euro à 150 euros et plus), puis reçoivent mensuellement la même somme de 100 MonA, d'une valeur de 100 euros, à dépenser auprès des 33 producteurs en vente directe, 10 artisans ou 11 magasins conventionnés. L'expérience a déjà été évaluée, elle est considérée comme positive et va être étendue. À ce stade, 330 000 MonA ont été dépensées<sup>12</sup>.

---

<sup>7</sup> La Graine : <https://lagraine34.org/>

<sup>8</sup> La Doume : <https://doume.org/>

<sup>9</sup> La Gemme : <https://lagemme.org/>

<sup>10</sup> Territoires à Vivre Montpellier, *La MonA - Monnaie Alimentaire*, disponible sur <https://tav-montpellier.xyz/?Experimentation>.

<sup>11</sup> La cotisation mensuelle moyenne est de 55 euros. Les cotisations constituent l'une des trois sources de financements de la Caisse, avec des fonds publics (Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, Département de l'Hérault, Région Occitanie) et des fonds privés (Fondation Daniel & Nina Carasso, Fondation de France).

<sup>12</sup> SCHERER Pauline, VALLOIS Killian, HUGUES Justine, *La Caisse alimentaire commune de Montpellier : récit d'une recherche-action de démocratie alimentaire*, dans En Bref!, Chaire UNESCO Alimentations du monde, Septembre 2024, disponible sur [https://www.chaireunesco-adm.com/IMG/pdf/enbref\\_no6.pdf](https://www.chaireunesco-adm.com/IMG/pdf/enbref_no6.pdf).

Dans le cadre de cette analyse, **il est intéressant de noter que des membres de la Graine ont participé à la réflexion autour de la mise en place de La MonA, la monnaie alimentaire solidaire numérique utilisée dans le cadre de l'expérimentation.** « La MonA permet les achats alimentaires dans le circuit des commerces conventionnés. L'ergonomie du système numérique de cotisation et de paiement pour les habitants, et d'encaissement pour les producteurs et commerçants, a été pensée pour être la plus simple d'utilisation. »<sup>13</sup>

## À CLERMONT-FERRAND

À Clermont-Ferrand, c'est carrément l'équipe de l'Association pour le Développement des Monnaies Locales dans le Puy-de-Dôme (ADML 63) qui a lancé la réflexion sur la SSA. La Doume, MLC du Puy-de-Dôme et alentours lancée en 2015, a été déclinée en Soli'doume en 2022. Chaque mois, les participants à l'expérimentation Soli'doume cotisent un montant proportionnel à leurs revenus selon cinq niveaux de cotisation (entre 30 et 70 doumes) et reçoivent en retour la moyenne des sommes cotisées (entre 36 et 40 Doumes, selon les mois) sur leur compte e-Doume, la Doume numérique<sup>14</sup>. Pour participer, il faut devenir membre de l'association.

Malgré le fait que la Doume soit l'une des MLC les plus importantes de France, le dispositif Soli'Doume ne rassemble qu'une quarantaine de participants. Selon les promoteurs, ce serait parce que le dispositif n'entre pas dans les dynamiques habituelles de l'aide alimentaire, qui ciblent les précaires et fonctionnent sur une logique de don<sup>15</sup>.

Enfin, ce projet montre que, comme pour la MLC, il faut déployer beaucoup d'énergie (et de pédagogie) pour faire comprendre les avantages du système Soli'Doume. Ils ont également observé que les participants ne font pas communauté, même s'ils ont bien conscience d'être solidaires.

---

<sup>13</sup> SCHERER Pauline, VALLOIS Killian, HUGUES Justine, *La Caisse alimentaire commune de Montpellier : récit d'une recherche-action de démocratie alimentaire*, dans *En Bref!*, Chaire UNESCO Alimentations du monde, Septembre 2024, p.3, disponible sur [https://www.chaireunescoadm.com/IMG/pdf/enbref\\_no6.pdf](https://www.chaireunescoadm.com/IMG/pdf/enbref_no6.pdf)

<sup>14</sup> DEMARTY Marie-Pierre, *Soli'doume veut engager le territoire dans la solidarité alimentaire*, dans *Tikographie*, janvier 2024, disponible sur <https://www.tikographie.fr/2024/01/26/solidoume-veut-engager-le-territoire-dans-la-solidarite-alimentaire/>

<sup>15</sup> *Ibid.*



# À L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

À partir de septembre 2023, une expérience de SSA étudiante a été lancée sur le campus de l'Université de Bordeaux. Chaque mois durant l'année scolaire, 150 étudiants tirés au sort (pour l'année) ont cotisé un minimum de 10 euros et ont reçu 100 Gemmes électroniques à dépenser en produits alimentaires dans le réseau des partenaires de la Gemme. Ces commerçants peuvent soit demander la conversion en euros, soit les redépenser (en Gemme) dans l'économie locale.

Cette expérience<sup>16</sup> a été préparée pendant deux ans par le Centre ressource d'écologie pédagogique de Nouvelle-Aquitaine (Crepaq) qui a sollicité la monnaie locale girondine, la Gemme. Ils ont noué de nombreux partenariats pour mettre sur pied ce projet avec les collectivités locales (ville, métropole, département et région), l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux Montaigne. Le projet a nécessité un budget de 200 000 euros (150 000 dédiés à la dotation mensuelle des étudiants et 50 000 pour l'ingénierie du Crepaq et de la Gemme) et a été possible grâce à des financements publics, des partenariats privés, un financement participatif et les cotisations étudiantes. L'expérience a été étudiée et les premiers résultats sont encourageants. Les étudiants participants ont pu améliorer la qualité de leur alimentation et découvrir de nouveaux produits locaux.

Il est intéressant de noter que Yannick Lung, professeur à l'Université de Bordeaux et président de la Gemme, explique que du côté des étudiants, la question du conventionnement a été vite résolue dans une des premières réunions de la Caisse locale puisque, n'ayant pas la disponibilité pour en débattre, **ils ont choisi de s'aligner sur le réseau de la Gemme, car les MLC portent les mêmes valeurs que les projets de SSA. Ici, nous le voyons, le réseau et la charte de la MLC a accéléré et simplifié la mise en route du système.**

---

<sup>16</sup> Voir : <https://www.bougerabordeaux.com/actu/news/bordeaux-teste-la-possibilite-de-payer-ses-courses-avec-sa-carte-vitale/> et <https://www.lefigaro.fr/bordeaux/une-securite-sociale-de-l-alimentation-pour-les-etudiants-experimentee-a-bordeaux-20230926>

# À LYON, À TOULOUSE ET DANS L'YVONNE AUSSI

À Lyon, une caisse de l'Alimentation a été lancée en septembre 2024. Le dispositif est d'abord testé avec 30 premiers foyers. Le système sera ensuite élargi à 70 autres foyers, soit au total environ 200 personnes. Chaque bénéficiaire cotise auprès de la caisse en fonction de ses moyens (au minimum un euro par mois) et reçoit un crédit d'une valeur de 150 euros à dépenser chez 14 commerces et producteurs conventionnés<sup>17</sup>. Le système est lancé en partenariat avec la Gonette, monnaie de la région lyonnaise.

Durant l'année 2022, la Gonette avait déjà participé à une expérimentation originale de SSA à l'Université Lumière Lyon 2 avec 250 étudiants, qui s'appelait « l'Expée ».<sup>18</sup>

À Toulouse, quatre caisses de SSA ont été créées localement et fédérées au sein du projet Caissalim. C'est l'option du Sol Violette, la MLC toulousaine, qui a été retenue pour gérer le moyen de paiement. Dans ce cas, la MLC toulousaine gère la MonA sans la confondre avec le Sol-Violette. Les deux moyens de paiement mutualisent ainsi l'application mobile, mais sans porosité entre les unités de compte.<sup>19</sup>

La Cagnole, MLC du département de l'Yonne (Auxerre) est en train de recruter un chargé ou une chargée du développement des projets SoliCagnole. Il s'agit également d'une Caisse de Solidarité Alimentaires en BIO dans l'Yonne, inspirée des principes de la SSA<sup>20</sup>.

---

<sup>17</sup> *Une caisse de l'alimentation pour les plus précaires*, dans MET' Le Magazine de la Métropole de Lyon, Septembre 2024, disponible sur <https://met.grandlyon.com/une-caisse-de-l'alimentation-pour-les-plus-precaires/>

<sup>18</sup> Voir le rapport d'activité 2023 de la Gonette : [https://www.lagonette.org/wp-content/uploads/2024/10/Rapport-dactivite%CC%81-2023-Perspectives-2024\\_compressed.pdf](https://www.lagonette.org/wp-content/uploads/2024/10/Rapport-dactivite%CC%81-2023-Perspectives-2024_compressed.pdf)

<sup>19</sup> *A Toulouse, on expérimente la sécurité sociale de l'alimentation*, dans le Journal Toulousain, Mars 2024, disponible sur <https://www.lejournaltoulousain.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/toulouse-experimente-securite-sociale-alimentation-253707/>

<sup>20</sup> SoliCagnole : <https://solicagnole.fr/spip.php?article341>

# EN BELGIQUE AUSSI

Depuis début 2024, un projet de SSA est également en cours de construction à Liège. Il rassemble des acteurs du Conseil de Politique Alimentaire de Liège Métropole<sup>21</sup>, la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise<sup>22</sup> (CATL) et la Maison médicale «La Passerelle»<sup>23</sup>. Il prévoit de lancer une caisse de SSA pour 250 habitants du quartier d'Outremeuse, qui recevrait pendant une année 100 euros de «bons SSA Outremeuse» mensuels. Ici aussi, la MLC de la région liégeoise, le Val'heureux<sup>24</sup>, propose son système de paiement électronique configuré sur mesure pour le projet. Grâce à la collaboration avec le Val'heureux, ce projet envisage non seulement le conventionnement des acteurs et non des produits, mais également deux paiements obligatoires avant la reconversion en euro des bons SSA Outremeuse. Cette innovation liégeoise est appelée «double dépense» ou «double verrou». En effet, les commerçants et restaurateurs seraient dans l'obligation de dépenser à leur tour le bon SSA Outremeuse chez des producteurs conventionnés. Seuls ces derniers pourraient demander la conversion du bon SSA Outremeuse. Les trois grands avantages de cette option sont de permettre d'inclure une plus grande variété de petits commerçants (comme des épiceries ethniques pas forcément bio et/ou locale) dans le système de SSA, et donc de leur faire rejoindre progressivement la trajectoire de la transition agroalimentaire et, enfin, de s'assurer de la rentabilité du système pour les petits producteurs locaux en bout de chaîne. Le projet est en recherche de financement.

---

<sup>21</sup> Conseil de Politique Alimentaire (Liège) : <https://www.catl.be/le-cpa/>

<sup>22</sup> Ceinture Aliment-Terre Liégeoise : <https://www.catl.be/>

<sup>23</sup> La maison médicale La Passerelle : <https://lapasserelle.be/>

<sup>24</sup> La monnaie locale de la région liégeoise : <https://www.valheureux.be/>

# LES AVANTAGES DE LA COLLABORATION

Premier avantage, les MLC peuvent partager leur **expertise en termes d'objectivation de critères de conventionnement d'entreprises** partenaires. Cela peut même permettre de gagner du temps, comme dans le cas du projet de SSA étudiante à l'Université de Bordeaux.

Les monnaies ont aussi **une expérience pour animer un débat démocratique** entre citoyens. Elles peuvent donc participer à l'animation des caisses et à la gouvernance. À noter que cette option n'est parfois pas reprise, car elle pourrait « *couper l'herbe sous le pied de la pratique démocratique des participants à la SSA, car si on leur impose déjà un réseau, ils glissent dans une posture de bénéficiaires. On sort de l'esprit de la SSA de reprendre un pouvoir démocratique sur l'alimentation. Même si les réseaux peuvent être proches, il faut laisser cet espace démocratique* » comme l'explique Angèle Dransart, responsable de la Doume et co-présidente du Mouvement SOL.<sup>25</sup>

**Les MLC peuvent surtout mettre leurs moyens de paiement électronique** (qui peut être coûteux) **au service des projets de SSA**, puisque ces applications peuvent être configurées sur mesure et indépendamment de leurs réseaux de membres. Elles peuvent par ailleurs aussi gérer **la formation et la prise en main des outils techniques**.

Ainsi, pour les porteurs de SSA, ces collaborations peuvent **permettre un déploiement beaucoup plus rapide du dispositif grâce à l'existence préalable d'un moyen de paiement digitalisé**, avec application mobile. Ils s'appuient alors sur un réseau de partenaires professionnels et de détaillants alimentaires déjà rompus à l'usage d'un moyen de paiement complémentaire digitalisé et d'une MLC. Les questions de prise en main, de remboursement et de mise en place en sont largement facilitées.

---

<sup>25</sup> Interview réalisée dans le cadre de l'enquête pour cette analyse.

Comme l'explique Eric De Bel-Air, fondateur et dirigeant de CYLAOS ICT,<sup>26</sup> une entreprise qui met en place des plateformes de paiement d'utilité sociale et locale (comme des MLC, des chèques, des aides et crédits mutuels), «avec les outils techniques d'une monnaie locale, en un mois on peut déployer un système SSA».<sup>27</sup> Mais bien entendu, l'intégration entre les projets locaux de SSA et MLC est très variable.

Plus largement, l'expertise des MLC peut servir à **l'établissement de document de conventionnement, de service après-vente de formation aux outils techniques, de fournitures de QR code de visuel explicatif et promotionnel** et, le cas échéant, deux logiciels de gestion informatique facilitant les aléas de la vie d'un moyen de paiement complémentaire.

Les MLC disposent parfois - parmi les plus anciennes encore en activité - d'une expertise complémentaire en **animation de réseau d'entreprises** et en gestion financière. On voit ainsi se dessiner le panorama des métiers propres à la gestion d'un réseau d'acceptation d'un moyen de paiement. La question peut alors se poser du partage le plus pertinent des rôles (ou des métiers) entre les structures (qui participent à une expérimentation de SSA).

En France, on constate que **les MLC jouent donc des rôles variés** par rapport aux initiatives de SSA. Certaines sont à l'initiative de l'expérimentation, voire l'orchestre pleinement, d'autres restent spectatrices sans que ce soit un problème. Elles peuvent être un soutien à l'établissement de critères de conventionnement, ou seulement sollicitées pour réfléchir à la manière de transférer l'allocation. Certaines mettent à disposition leurs outils techniques comme fournisseur de service tout simplement.

---

<sup>26</sup> Cyloas: <https://www.cylaos.com/>

<sup>27</sup> Interview réalisée dans le cadre de l'enquête pour cette analyse.

# FREINS ET CRAINTES DANS LA COLLABORATION

Cependant, les collaborations peuvent soulever diverses questions, craintes ou inquiétudes qui viennent balancer tous les avantages que les initiatives peuvent trouver dans la collaboration.

Tout d'abord, **la notion de risques opérationnels** et l'importance de conserver des dispositifs qui peuvent s'appuyer sur les mêmes technologies, mais qui restent légalement et financièrement bien distinctement séparés, est une crainte généralement soulevée.

Viennent ensuite, **les risques de fuite de coûts** tant la mutualisation apporte des avantages et des économies d'échelle, mais peut aussi cumuler les contraintes et complexités du système technique, tout comme la coordination des développements du système. Naturellement, la préservation de chacun des dispositifs ne doit pas être mise en danger par l'éventuelle extinction de l'autre.

Parfois faire simple s'avère plus pertinent. **Les confusions relatives au conventionnement et les critères différents peuvent créer des tensions.** Il se peut que des partenaires de MLC ne correspondent pas aux nouveaux critères éthiques émis par des collectifs citoyens qui mettent en place des SSA créant ainsi des réseaux à multiples niveaux, qui peuvent tout à fait cohabiter et exister de cette manière, mais qui peuvent également générer des frustrations dans le chef des professionnels.

D'autres risques sont liés à l'institutionnalisation et à une éventuelle récupération politique des dispositifs. Si celle-ci avait lieu, ne risquerait-elle pas de dévoyer les projets de leurs objectifs originaux, de réappropriation citoyenne de la monnaie et de l'alimentation ?

# EN CONCLUSION

Les collaborations en cours, en France, montrent que **la présence d'une MLC fonctionnelle facilite l'émergence d'un réseau structuré de SSA** piloté à échelle locale. Réciproquement, les MLC bénéficieraient également fortement de la présence et du fonctionnement d'un système local de SSA. L'usage de leurs outils techniques offre un espace de collaboration et de mutualisation.

Cependant, l'importance du caractère citoyen de ces projets et des contraintes qui y sont liées invitent également à la prudence dans la détermination effective des rôles et responsabilités techniques, potentiel levier de pouvoir.

Mais ce qui apparaît clairement, c'est que **la concordance d'objectifs entre ces initiatives renforce la dynamique globale de conscientisation des citoyens à l'importance de la résilience alimentaire territoriale, à l'importance sociale et culturelle d'une alimentation de qualité, et à l'importance de démocratiser le système alimentaire.** Ces projets et ces collaborations démontrent également qu'actuellement, **la transition alimentaire se construit essentiellement grâce à de l'énergie de citoyens, à la volonté de ceux-ci de créer des alternatives** et de prendre en main les questions alimentaires et de développement de l'économie locale.

Évidemment, malgré les similitudes, **SSA et MCL restent deux projets bien distincts.** La SSA a une dimension de Justice sociale que les monnaies n'ont pas forcément. **La SSA se veut également plus structurelle étant donné son universalité et sa prétention à garantir le droit à l'alimentation, et à devenir un jour la huitième branche de la Sécurité sociale.**



**Ceinture  
Aliment-Terre  
Liégeoise**

L'ASBL Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL) a pour mission de contribuer, sur l'Arrondissement de Liège Métropole, à la transformation du système alimentaire dans une perspective durable, en soutenant le développement des filières courtes et locales. A cette fin, elle sensibilise, fédère et mobilise l'ensemble des forces vives du territoire, et elle s'appuie sur une équipe de professionnels pour mettre en œuvres ses cinq principales missions.

*Cette analyse s'inscrit dans le cadre d'une demande de reconnaissance en éducation permanente (axe 3) de la CATL*

Auteurs :

**JEAN-YVES BURON  
ET NICOLAS FRANKA**

Relecteur :

PHILIPPE VIENNE

Mise en page :

JULIA HAZÉE

Disponible ici :



Exemplaires papiers sur demande : [info@catl.be](mailto:info@catl.be)